

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Internal Standards Mix (5C) standard solution

UFI: 31PY-WWU2-WR49-83D9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º
Lieu: N-4050-320 Porto
Téléphone: +351 226002917
E-mail: info@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Internet: www.analytichem.com
Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV
Rue: Industriezone "De Arend" 2
Lieu: B-8210 Zedelgem
Téléphone: +32 50 28 83 20
E-mail: info.be@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Service responsable: AnalytiChem:
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333
145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)
0800 564 402 (CHEMTREC)

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 2 de 14

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Carc. 1B; H350

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

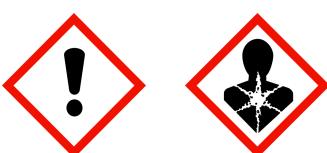
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

dichlorométhane

Chrysène-d12

**Mention
d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage particulier

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Préparations**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 3 de 14

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
75-09-2	dichlorométhane			95 - < 100 %
	200-838-9	602-004-00-3	01-2119480404-41	
	Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H351 H315 H319 H336			
1146-65-2	Naphtalène-D8			< 1 %
	Flam. Sol. 2, Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H228 H351 H302 H400 H410			
15067-26-2	Acénaphthène-D10			< 1 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H400 H410			
1517-22-2	Phénanthrène-D10			< 1 %
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, vPvB; H302 H315 H319 H400 H410 EUH441			
1719-03-5	Chrysène-d12			< 1 %
	Carc. 1B, Muta. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, PBT, vPvB; H350 H341 H400 H410 EUH440 EUH441			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
75-09-2	200-838-9	dichlorométhane	95 - < 100 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		
1146-65-2		Naphtalène-D8	< 1 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
1517-22-2		Phénanthrène-D10	< 1 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 4 de 14

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Rincer la bouche.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Vertiges, État d'ivresse

Troubles gastro-intestinaux, Vomissement

État inconscient, Toux

Troubles respiratoires, Dyspnée

Opacité de la cornée. Collapsus circulatoire

Lésions du foie et des reins

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Phosgène

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Pour les non-sauveteurs

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 5 de 14

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulter un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.
Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un échappement (laboratoire).

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 6 de 14

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Protéger contre: Lumière

Conseils pour le stockage en commun

Législation nationale

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

Réserve à des fins de laboratoire et d'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
75-09-2	Dichlorométhane	50	177		VME 8 h	R, C1#B, B	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
75-09-2	Dichlorométhane	Dichlorométhane	0,5 mg/l	S	b

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance	DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
75-09-2	dichlorométhane	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	353 mg/m ³
		Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	706 mg/m ³
		Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12 mg/kg p.c./jour
		Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	88,3 mg/m ³
		Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	systémique	353 mg/m ³
		Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,82 mg/kg p.c./jour
		Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 7 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
		Valeur
75-09-2	dichlorométhane	
Eau douce		0,31 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,27 mg/l
Eau de mer		0,031 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,57 mg/kg
Sédiment marin		0,26 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		26 mg/l
Sol		0,33 mg/kg

Conseils supplémentaires

Les réglementations nationales doivent être également observées!

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide

Couleur: limpide

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: ~-95 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 8 de 14

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~40 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	13 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	22 vol. %
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	~605 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	20 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,32 g/cm ³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 9 de 14

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Lumière, Forte chaleur

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Métaux alcalins
Métal alcalino terreux
Acide nitrique
Amines

10.4. Conditions à éviter

Lumière, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Articles en caoutchouc
Matières plastiques
Métaux
Métal léger
Acier

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
75-09-2	dichlorométhane					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Other company data (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Other company data (1988)	OECD Guideline 402
1146-65-2	Naphtalène-D8					
	orale	ATE mg/kg	500			
1517-22-2	Phénanthrène-D10					
	orale	ATE mg/kg	500			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 10 de 14

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut provoquer le cancer. (Chrysène-d12)
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (dichlorométhane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles pour le mélange.

Autres informations

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Irritant

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Vertiges, État d'ivresse

Troubles gastro-intestinaux, Vomissement

État inconscient, Toux

Troubles respiratoires, Dyspnée

Opacité de la cornée. Collapsus circulatoire

Lésions du foie et des reins

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 11 de 14

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
75-09-2	dichlorométhane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	193 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Bull Environ Contam Toxicol 20, 344-352	According to test methods described by t
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	27 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1979)	According EPA publication
	Toxicité pour les poissons	NOEC	357 mg/l	8 d	Pimephales promelas	Bull Environ Contam Toxicol 39, 869-876 (other: ASTM E729-80

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
75-09-2	dichlorométhane	1,25

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
75-09-2	dichlorométhane	> 0,91 - < 7,9		Washington, DC, US E

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1593

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 12 de 14

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: DICHLOROMÉTHANE**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 6.1

Code de classement: T1

Dispositions spéciales: 516

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 2

N° danger: 60

Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1593**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DICHLOROMÉTHANE**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 6.1

Code de classement: T1

Dispositions spéciales: 516 802

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1593**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DICHLOROMETHANE**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 6.1

Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

EmS: F-A, S-A

Groupe de ségrégation: 10 - liquid halogenated hydrocarbons

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1593**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** DICHLOROMETHANE**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 6.1

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2 L

Passenger LQ: Y642

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 13 de 14

Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	655
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	663
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (annexe 3 OChim):

Chrysène-d12

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 59, Inscription 75

Information supplémentaire

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Législation nationale

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Sol. 2: Matière solide inflammable, catégorie de danger 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2

Carc. 1B: Cancérogénicité, catégorie de danger 1B

Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1

Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3

PBT: Propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques

vPvB: Propriétés très persistantes et très bioaccumulables

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Carc. 1B; H350	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Internal Standards Mix (5C) standard solution

Révision: 11.06.2025

Code du produit: AC18.04389

Page 14 de 14

H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)